



Villars-Epeney, le 25 mai 2016

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Jeudi 9 juin 2016 à **20h00** à **la salle de Commune**

Avec l'ordre du jour suivant :

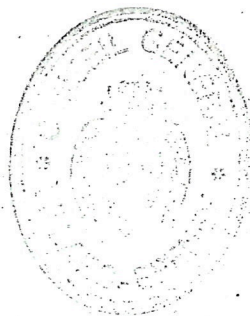
- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 10.12.2015
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du Président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°28 : Comptes 2015, rapport de gestion
- 7° Interventions individuelles et divers

POUR LE BUREAU

Le Vice-Président

sceau

La secrétaire



Le préavis N°28 vous parviendra ultérieurement.

Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe
municipal.

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 9 juin 2016

Présidence : M. Mario Messina

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N° 28 : Comptes 2015, rapport de gestion
- 7° Interventions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h. Il demande aux Conseillers s'ils acceptent de modifier l'ordre du jour en ajoutant au point 7, juste avant les propositions individuelles et divers le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la motion de François Roulier concernant le règlement communal sur la gestion des déchets.

Résultats des votes :

17 sont pour

0 contre

3 abstentions.

L'ordre du jour est donc modifié comme le souhaite le Président.

1° APPEL

Sur un total de 36 membres, 22 sont présents, 8 sont excusés et 6 sont absents.

2° PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est lu et adopté par 20 voix et 1 abstention.

3° ASSERMENTATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES

Trois nouveaux membres sont assermentés. Il s'agit de Mme. Elisabeth Burkhalter, Mlle. Manon L'Her et M. Hichem Tabka.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a averti les agents de la force public, la gendarmerie ainsi que la Préfecture de la séance de ce soir. Il dit que si nécessaire, ils pourraient intervenir. M. Stéfano Césari n'apprécie pas cette démarche et le fait savoir. Le Président le remet à sa place. Sur ce, Monsieur Césari se lève et quitte la pièce en disant : « Va te faire foutre ».

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

En premier lieu, le Syndic prend la parole pour répondre à l'interpellation de M. François Roulier du 10 décembre 2015 concernant des travaux effectués en septembre sur la parcelle N°60. Il s'agissait d'une liste de questions dont voici 7 réponses fournies par Michel Cornamusaz :

- 1) A drainer le terrain qui est humide
- 2) Ce n'est pas un puits perdu, car c'est raccordé au drainage
- 3) La profondeur est de 70 cm et le diamètre de 125mm
- 4) Ce drainage récolte l'eau en surface et en amont uniquement l'ornière du chemin. Malgré les fortes précipitations de ces derniers mois, on a pu remarquer qu'il n'y avait pas eu de débordement le long du chemin.
- 5) A notre connaissance, il n'y a eu aucun tuyau d'eau claire privé qui a été agréé par la Municipalité sur le chemin des bois.
- 6) Oui. Nous avons une copie de la servitude de la source dont la parcelle 19 est le fond bénéficiaire. A noter que ce drainage ne draine pas la source car la source est bien plus profonde.
- 7) Les locataires du terrain, à savoir les frères Cornamusaz, ont réalisé eux-mêmes la creuse. Une partie des tuyaux a été facturée à la commune, le reste a été payé par les locataires.

A la question de M. François Roulier de savoir quand a été demandée la copie de la servitude, le syndic répond que cela a été fait après la creuse. Du coup, M. François Roulier fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux et plus poli de s'en inquiéter avant de faire les travaux afin d'éviter les problèmes. En effet, d'après lui, la source a été coupée car elle ne débite plus comme avant et que le puits est vide. Il informe qu'à cause de cela, il a fait appel à sa protection juridique. Il demande à recevoir un extrait du PV de cette séance avec les réponses données à son interpellation.

M. Ferdinand Cornamusaz prend la parole pour dire que depuis les travaux sur le chemin des bois, il a pu constater que sa fontaine ne débite plus non plus comme avant indépendamment des travaux de drainage.

Le Président coupe court à la discussion en disant que M. François Roulier a eu les réponses à ses questions.

6° PREAVIS N° 28 : COMPTES 2015, RAPPORT DE GESTION

Pour commencer, Mlle. Moranne Roulier se plaint de ne pas avoir reçu ce préavis à son nom propre. Le Syndic admet l'avoir envoyé à son père pour la famille, mais que s'il faut le faire nominativement, il le fera.

Le Président confirme qu'il sera protocolé que dorénavant les courriers seront distribués de façon nominative.

M. François Roulier pose ensuite une question à propos du point 4 des comptes concernant les ordures ménagères. Il s'interroge sur les 2000.- de différence entre 2014 (où le montant correspond à la taxe de 100.- par habitant) et 2015 (où le montant correspond à la taxe de 40.- par habitant avec en plus des ristournes de la STRID). Le boursier, Ferdinand Cornamusaz lui répond que pour pallier au déficit présent en 2014, il a vidé les fonds affectés à la station d'épuration qui sont dès lors apparus dans les revenus et que de plus, la taxe aux sacs n'ayant été mise en place qu'en mars 2015, il y a eu deux mois sans ristournes de la STRID.

Puis François Roulier demande pourquoi les factures des entreprises ne sont pas mises dans les comptes. Le boursier répond que ça ne se fait pas tant que c'est litigieux.

Troisièmement, François Roulier aimerait savoir si tous ceux qui ont mis leurs déchets en 2015 paient les 40.- de taxe. Il pense notamment aux personnes non domiciliées dans la commune comme Cédric André, Monsieur Jacquemin, Nicolas Bori ou les employés du

centre forestier. Le boursier lui répond que ce n'est pas le cas, car il n'a pas reçu de directives les concernant.

M. Amerigo Marre demande où apparaissent dans les comptes les frais pour le 250^{ième}. Le boursier lit les détails dans ses comptes et donne le montant des frais, à savoir 9'800.-

Finalement, François Roulier demande comment il est possible que ce qui concerne le chemin Cuarny/Villars-Epeney ainsi que l'abri-bus soit compris dans les comptes présentés, alors que le Syndic de Cuarny lui a dit que les comptes n'étaient pas bouclés du moment qu'il n'avait pas reçu de décompte de la part de la Municipalité de Villars-Epeney. M. Bernard Duthé répond que tout cela est faux car les comptes ont bel et bien été envoyés à l'Etat de Vaud avec copie à Cuarny. Dès lors, tout est en ordre pour lui.

Le Président met fin à la discussion et donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme. Peri Handschin. Les membres de la commission recommandent à l'unanimité d'adopter le préavis N° 28 tel que présenté et de donner décharge au boursier et à la Municipalité.

Résultats des votes :

13 pour

5 contre

3 abstentions

Les comptes 2015 sont donc acceptés et décharge est donnée au boursier ainsi qu'à la Municipalité.

7. REPONSE A LA MOTION DE FRANCOIS ROULIER CONCERNANT LE REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS ET L'ANNEXE 1

Pour se pencher sur cette motion, une commission ad hoc formée de 3 membres volontaires a été mandatée. M. Julien Leuthold, rapporteur de cette commission, lit le rapport.

Sachant qu'il existe 3 catégories d'entreprise différentes, à savoir: de service, industrielles et artisanales ou agricoles, susceptibles de générer des déchets de type différent; sachant qu'elles ont le libre-choix sur la manière d'évacuer leurs déchets urbains et sachant finalement qu'elles sont légalement tenues de payer la taxe de base sur les déchets, indépendamment de leur utilisation effective de la décharge communale, la commission a la proposition suivante à soumettre aux membres du Conseil :

Le règlement communal actuel pourrait être ponctuellement adapté en prélevant pour commencer une taxe de base

de 40.- par habitant

de 20.- par entreprise de service

de 40.- par entreprise industrielle et artisanale

et de 60.- par entreprise agricole

puis en demandant à la Municipalité de réévaluer périodiquement ces taxes afin qu'elles soient adaptées aux coûts d'élimination des déchets pour obtenir un budget neutre.

La commission propose que la Municipalité reprenne le dossier en étudiant la faisabilité et soumette une nouvelle proposition aux membres du conseil, avec une réadaptation du règlement par la suite si nécessaire.

Résultats des votes

15 pour

1 contre

8 abstentions

La proposition de la commission est donc acceptée.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président, Mario Messina, annonce avoir reçu une nouvelle motion concernant le projet de renaturation de l'Epena déposée par Mary-Claude Gondoux-Céa. Il en fait la lecture. Cette motion demande de nommer une commission chargée de réexaminer le dossier de l'Epena dans sa totalité.

Comme d'habitude, ce sujet suscite de nombreuses réactions. M. Julien Leuthold demande jusqu'à quand l'offre de subvention de l'Etat est valable. 3 ans d'après M. Amerigo Marre, mais cela est à vérifier.

D'autres questions se posent : Le projet est-il caduc du moment qu'un des agriculteurs concernés est contre le projet ou la renaturation peut-elle se faire uniquement sur les terrains des agriculteurs qui sont d'accord ?

Pour M. François Roulier, tout est encore possible. Il précise que ce projet sert le bien de la collectivité et n'apporte pas d'avantages personnels aux agriculteurs.

Le Président propose de ne pas débattre davantage et de passer au vote sur l'entrée en matière sur cette motion.

Résultats des votes :

15 pour

6 contre

0 abstention

L'entrée en matière est donc acceptée. S'ensuit la nomination de la commission chargée d'étudier le projet. Sont nommés :

Manon L'Her

Simon Ioset

Peri Handschin

Amerigo Marre

Jean-Daniel Roulier

M. Julien Leuthold demande ce qui peut être mis dans le sac pour plastics durs installé récemment à la déchetterie. M. Bernard Duthé répond que pour le moment, ce sac peut recevoir d'une part les flacons et d'autre part tout ce qui est plastique rigide (et non mou) et sur lesquels on trouve le sigle « recyclable ». Comme nous sommes une commune pilote, la STRID donnera d'autres directives si nécessaire.

Jean-Daniel Roulier intervient pour dire qu'il faut dresser les gens car certains mettent des branches sur le composte. Mme. Annemarie Sürmely propose de refaire un tout-ménage avec des directives claires.

M. Amerigo Marre en profite pour demander s'il ne faudrait pas envisager d'agrandir notre déchetterie. Le Municipal Alain Delacour lui répond que c'est en discussion en Municipalité.

M. François Roulier aimerait savoir ce qu'il en est de sa motion sur le cimetière. On lui répond que c'est en cours. François Roulier pousse un coup de gueule en disant que les réponses aux motions sont lentes, voire inexistantes ! Le Président dit qu'on prend note de cette remarque et prie la Municipalité d'apporter des éléments de réponse au prochain Conseil pour le cimetière. M. Jean-Daniel Roulier ajoute que si personne ne s'intéresse au cimetière, on pourrait tout aussi bien le raser !

Mme. Mary-Claude Gondoux demande ce qu'elle est tenue de faire avec l'arrivée du nouveau chien qu'elle a repris d'un autre propriétaire puisque la commune ne sait pas que lui répondre. Mme. Marinette Ortega lui dit que c'est au vétérinaire de faire le changement de propriétaire.

M. François Roulier demande encore ce qu'il en est du projet de réfection d'un mur de soutènement à la rue du Milieu dont il a été question lors du dernier Conseil en 2015 et qui devait être traité au début 2016. Le Syndic répond que ce sera pour la prochaine fois. Puis, M. François Roulier remercie M. Pierre Heinzer pour le site internet de la commune qu'il a créé.

Pour terminer, au nom de la Municipalité, M. Alain Delacour remercie le Président et la secrétaire sortants de leur travail accompli.

A 21H50, le Président clôt la séance.

Le président

La secrétaire

